

CIRÈDE

IDENTIFICATION DES FREINS RÉGLEMENTAIRES

Animateur : Marcel van Meesche – 21 Solutions

METHODOLOGIE

Ce groupe a travaillé sur base des 5 thématiques ayant fait l'objet d'une interrogation des participants en amont du workshop.

Chaque question a été passée en revue afin d'approfondir les réponses données et d'aller jusqu'à l'identification de pistes de solutions concrètes avec, si possible, une identification des acteurs clés à associer.

PRÉSENTATION DES 5 THÉMATIQUES ABORDÉES

- **Lien entre taxation et pratiques de tri sur chantier**
- **Lien entre réglementation relative à la gestion des déchets et opérations de réemploi & (dé)montage**
- **Lien entre règles d'urbanisme et approches en rénovation**
- **Lien entre règles/normes de sécurité et techniques de réemploi et de démontage**
- **Lien entre règles de l'art du secteur et circularité**

Lors d'un premier tour de table pour identifier des thématiques complémentaires à aborder, les points suivants sont ressortis :

- Question des sources de financement des options retenues par rapport aux coûts supplémentaires potentiels dans une approche plus circulaire
- Question de la valorisation d'un bien amorti sur le plan comptable
- Travailler également sur la fiscalité relative à la main d'œuvre vu qu'une approche plus circulaire et aussi plus intensive en main d'œuvre
- Enjeu quant à l'exemplarité des pouvoirs publics, notamment via les marchés publics
- Question de la préférence pour le neuf pour une question d'esthétique

LIEN ENTRE TAXATION ET PRATIQUES DE TRI SUR CHANTIER

- Comment Faciliter le tri des déchets au moment du chantier de déconstruction/démolition alors que les taxes communales relatives à l'emprise au sol ou l'occupation de l'espace sur la voirie encourage l'utilisation d'un seul conteneur tout-venant qui reste le moins longtemps possible sur place ?
- En termes de sources d'inspiration, il existe des cas pratiques de taxe communale encourageant l'économie circulaire comme par exemple la taxation pour le placement d'échafaudages à Watermael-Boitsfort en lien avec un projet

- d'économie circulaire
- Obligation de tri étant relativement faible en RBC par rapport aux différentes fractions : bois, inertes, dangereux, reste,... ; l'incitation au tri semble élémentaire.
 - Quid d'une transition vers un système plus incitatif où au plus on trie, au moins on devrait payer de taxes.
 - En moyennes, taxes = 2 euros/m²/jour => peut représenter un budget très important
 - Objectif initial = ne pas impacter l'usage de l'espace public, mais à présent vu par les communes comme des recettes structurelles, donc difficile de les faire évoluer sur ce plan.
 - Possibilité de voir la Région activer le fond régional de compensation fiscale (a été mis en place pour compenser l'annulation de la taxe sur la force motrice et la taxe sur les écrans d'ordinateurs notamment).
 - Il n'y a pas que les taxes qui représentent un frein au tri, il y a aussi les charges administratives (ex. OSIRIS) => la déclaration administrative à réaliser diffère entre la taxe, d'une part, et la réservation de l'espace, d'autre part.
 - Il convient également d'analyser l'éclatement actuel des procédures pour échanger sur la disponibilité des matériaux => comment veiller à la convergence des outils pour une base de données unique. Lien avec le BIM – Building Information Modeling et TOTEM notamment
 - Harmonisation des règlements-taxes au niveau communal (ex. : grue = forfait pour certaines communes et pas pour d'autres) => noter qu'il existe un modèle règlement-taxe qui n'est pas (peu) utilisé
 - Faciliter quant au placement d'un conteneur une demi-journée en tout-venant versus conteneurs à immobiliser plusieurs jours/semaines afin de permettre le tri
 - Dans le cadre des marchés publics, il existe un dispositif, le CO2 ladder (Pays-Bas), qui permet contrebalancer la différence de prix lorsque l'offre est intéressante d'un point de vue circulaire.
 - **Acteurs à mobiliser : communes et niveau régional pour la tutelle (fonds de compensation régional), Brulocalis,...**

LIEN ENTRE RÉGLEMENTATION RELATIVE À LA GESTION DES DÉCHETS ET OPÉRATIONS DE RÉEMPLOI & (DÉ)MONTAGE

- Il est apparu opportun de distinguer les déchets de la construction de ceux de la démolition
 - o **Construction**
 - Exploiter les Chantiers exemplaires/pilotes comme source d'inspiration :
 - Optimum économique trouvé pour le tri

- 6 flux couramment triés/valorisés
 - Emballage plastique, bois, déchets dangereux, inertes, tout-venant (blocs béton CUR)
- Maximum observé : 16 flux triés/valorisés
- Projets pilotes volontaires => importance de trouver un incitant pour que le tri soit plus intéressant (économique, charges,...)
- CO2 Lader aux Pays-Bas (projet inspirant) => 5 projets pilotes en Belgique avec un label qui permet de minorer leur budget
- **Démolition**
 - Upcycling des déchets de construction => beaucoup de freins parce que pas d'approche End of Waste actuellement => normes très (trop) strictes par rapport à l'utilisation des granulats de béton
 - Fin de statut de déchets sur les DEEE, mais pas d'autres flux actuellement
 - Bruxelles Environnement indique travailler depuis longtemps sur la question des granulats
 - Importance d'opérer un distinguo entre les normes pour utilisation dans les sols et utilisation dans des projets de construction
 - La réglementation en RBC n'est pas suffisamment en phase avec les possibilités techniques sur le terrain
 - Faire le lien avec le projet du WTC => lauréat chantiers circulaires
- **Prévention**
 - Quand le bâtiment doit être démoli => Laps de temps infini entre projet et démolition effective => temps à mettre à profit pour valoriser les matériaux qui composent le bâtiment

LIEN ENTRE RÈGLES D'URBANISME ET APPROCHES EN RÉNOVATION

- Comment proposer des mesures d'accompagnement des projets particuliers par rapport à la construction circulaire pour les projets de rénovations ?
- Octroi du permis de démolition => imposer un inventaire
- Déconstruire ou Démolir => question du permis de la commune qui assimile toute opération à des opérations soumises à permis de démolition.

- Outil Homegrade (60 personnes) qui accompagnent les particuliers, très axés énergie actuellement => quid d'élargir vers l'économie circulaire¹ et de mieux le faire connaître. Prévoir une meilleure intégration d'Homegrade dans le dispositif/Prec construction.
- Niveau de précision nécessaire dans les permis d'urbanisme n'est pas favorable à une conception en économie circulaire
 - o Conception par l'architecte qui ne sait pas, à ce moment, les matériaux disponibles en réemploi au moment de l'exécution du chantier
 - o Quid d'introduire une certaine dose de flexibilité dans les matériaux repris dans les permis ?
 - Ex. : dimension d'une baie (emplacement en pointillé) dans le cadre du projet Zinneke, ne sachant pas le type de châssis qui sera réutilisé => à noter que l'emplacement était non-visible de l'espace public, intérieur d'îlot
 - o Comment intégrer la circularité dans les étapes administratives et dans les règles de l'art ?
 - o Inventaire de ce qui est réutilisable dans le bâtiment à déposer avec la demande de permis.
 - o Dans les approches « patrimoine », on a déjà une approche circulaire (source d'inspiration ?)
 - o Distinguer deux dimensions dans le permis : intention puis projet réalisé (ex. : PEB = proposition avant puis projet définitif)
- Quid d'utiliser les permis modificatifs pour y arriver ?
- Permis lié à une fonction => changement de fonction = nouveau permis => lien avec actions déjà en cours au niveau de la CiRèDe. => nouveau RRU va dans ce sens avec la possibilité de mixité de fonction, mais exclusivement pour transformer en logement mais pas l'inverse.
- Cobat et arrêté dispense = comment mieux intégrer la circularité, occupation temporaire à finalité sociale mais malheureusement pas à finalité économie circulaire à ce stade du projet.
- Quid de prévoir des incitants financiers sur certains postes en lien avec le réemploi ?
- Quid certificat d'urbanisme n°2 ? Procédure dont on pourrait s'inspirer ?
- Dans les permis, il manque la dimension de fin de vie du bâtiment (éco-conception), imposer la réflexion du devenir du bâtiment, LCA pour une certaine taille de bâtiment (ex. : BREAM avec 2 x 30 ans)
- Inventaire sur les nouvelles constructions pour préparer le projet de fin de vie => à la fin de l'exécution des travaux = inventaire de ce qui a été placé // PEB =>

¹ C'est apparemment déjà bien le cas

- Question de la base de données à tenir afin de garantir l'exploitation de ces données par le « promoteur » du projet pour la seconde vie du bâtiment
- **Acteur à mobiliser : URBAN, CCBC, Communes, ROTOR,...**

LIEN ENTRE RÈGLES/NORMES DE SÉCURITÉ ET TECHNIQUES DE RÉEMPLOI ET DE DÉMONTAGE

- Pas abordé de façon spécifique par manque de temps

LIEN ENTRE RÈGLES DE L'ART DU SECTEUR ET CIRCULARITÉ

- En construction bois, pas d'approche avec réutilisation du bois car techniquement très complexe.
- Frein = réglementation associée à chaque matériau (feu, qualité, ...) comment garantir la « qualité » des matériaux de réemploi
- Les organismes de certifications ne sont actuellement pas en capacité de travailler sur les matériaux de réemploi => Lien avec les exigences propres aux assureurs pour que les organismes de certification soient « rassurés »
- Différence entre rénovation et construction avec des matériaux réemployés
- Information sur les matériaux placés => on en revient à l'inventaire + puce dans les matériaux, (urban mining)
- Chaque producteur donne l'information relative à son matériau sans véritable harmonisation. Il convient de faire le lien avec BIM, l'approche blockchain.
- Question des compétences à maîtriser pour certifier les matériaux dans une approche réemploi (intensité de main d'œuvre) ?
- Certificat pour les matériaux utilisés pourraient reprendre la possibilité de réemploi.
- Place des modes de construction sèche dans le débat
 - o => approche pour démonter les constructions
 - o Outil LCA n'est pas toujours favorable aux projets circulaires
 - o Procédés humides classiques ont de meilleurs résultats en LCA qu'un projet en approche sèche
 - o Comment associer LCA et réversibilité des bâtiments ?
 - o Approche conjuguant plusieurs cycles de vie (ex. : projet BAMB)
- BIM : à généraliser, mais en lien avec la dématérialisation des plans.
- **Acteurs à mobiliser : Ordre des architectes, organismes de certification, assureurs, bureaux d'études, CSTC, Urban, producteurs de matériaux, Brulocalis, ROTOR,...**